

27 mars 2020 17h47

Partager

Leeroy Gervais de nouveau arrêté pour agression armée

NANCY MASSICOTTE
Le Nouvelliste

TROIS-RIVIÈRES — Leeroy Gervais, un individu connu des policiers, a de nouveau été arrêté le 22 mars pour une agression armée à Trois-Rivières.

Dans un esprit de vengeance, il se serait pointé, armé, dans une résidence afin de faire un mauvais parti à un individu qui l'aurait battu et qui aurait proféré des menaces à des proches.

Or, il se serait trompé de résidence au début de sorte qu'il aurait braqué une adolescente de 14 ans et un adulte de 30 ans avant de réaliser qu'il n'était pas au bon endroit. Il se serait donc dirigé à la résidence voisine où il aurait trouvé l'individu qu'il recherchait. Il l'aurait lui aussi braqué avec une arme. Une altercation entre les deux hommes aurait ensuite eu lieu. **Gervais aurait aussi reçu l'aide d'une complice pour ce règlement de comptes, Karianne Kirouac, également arrêtée.**

Les deux suspects ont été arrêtés et ont comparu au palais de justice de Trois-Rivières où il y a eu objection à leur remise en liberté. Leeroy Gervais affichait d'ailleurs lors de sa comparution un oeil bouffi. Il a été accusé d'avoir braqué les trois personnes avec une arme, d'avoir eu en sa possession des armes soit un fusil de calibre .12, une 410, un couteau, une machette, une matraque et des munitions et ce, en dépit d'une interdiction du tribunal. Il a aussi été accusé de voies de fait armées, de port d'armes dans un dessein dangereux et de bris de probation. Son dossier a été fixé au 1er avril au stade de l'enquête sur caution.

Sa présumée complice, Karianne Kirouac, a pour sa part été accusée de voies de fait armées et de supposition de personnes. Au terme de son enquête sur caution, elle a cependant pu reprendre sa liberté sous conditions, dont celle de demeurer chez elle 24 heures sur 24. Elle devra revenir en cour le 11 juin.

Aucune accusation n'a été portée contre la victime en lien avec la présumée agression qui aurait été commise à l'encontre de Leeroy Gervais.

Rappelons que ce dernier a déjà été condamné à une peine de 45 mois de prison en 2013 pour une agression au couteau survenue le 2 juin 2012 sur la rue Sainte-Cécile à Trois-Rivières. Gervais s'était pointé sur place avec une femme qui désirait y récupérer des effets personnels. Il était alors sous l'effet de l'alcool et de la méthadone. Il avait menacé plusieurs personnes avec son couteau dont une femme enceinte. Un homme s'était interposé mais en retour, Gervais lui avait asséné une dizaine de coups de couteau au visage et sur le corps.